



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cervidés

Question écrite n° 55906

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs de daims et de cerfs. Cette profession semble souffrir d'une absence de mesures destinées à promouvoir cette activité. Par ailleurs, les professionnels de l'élevage de cervidés ont été particulièrement choqués par les propos du ministre lors de son déplacement en Nouvelle-Zélande dans un article de la revue néo-zélandaise *The Deer Farmer* du mois d'octobre 2000. Selon cet article, le ministre se serait engagé à leur ouvrir plus largement le marché français. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour soutenir cette profession.

Texte de la réponse

En juin 2000, le ministre de l'agriculture de Nouvelle-Zélande a réitéré sa demande de levée des restrictions à l'importation de viande de gibier en France. Ces restrictions relèvent de l'arrêté du 12 août 1994, qui, aux fins de prévention du braconnage, interdit d'importer en France de la viande de gibier en provenance de pays tiers en dehors de la période de chasse. Ce régime, qui n'est pas applicable aux producteurs de l'Union européenne, est contraire aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. La Nouvelle-Zélande attend de la France qu'elle mette sa réglementation en conformité avec le droit international. Le ministre de l'agriculture et de la pêche s'est engagé à oeuvrer en vue de la résolution de ce différend. Ainsi, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche se concertent avec les services du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, afin de mettre en conformité l'arrêté interministériel avec le droit international, tout en recherchant les conditions nécessaires à la préservation des intérêts de la filière française de cervidés sur son marché traditionnel. Les professionnels sont associés à cette démarche afin d'examiner les solutions les plus adaptées à leurs difficultés actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55906

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7236

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1094